

# La Poste relance la lettre recommandée électronique

Expérimenté brièvement en août 2002, puis interrompu par les faiblesses de la plateforme, le service de lettre recommandée électronique de La Poste renaît !

Le principe est simple : l'internaute rédige sa lettre recommandée en ligne, sans oublier de régler 6,24 euros par paiement sécurisé. La Poste prend alors le relais: elle imprime la lettre et la transmet par son réseau classique de distribution du courrier. Ce nouveau service en ligne de La Poste traduit la stratégie du groupe public qui se prépare à affronter la concurrence du courrier en Europe, programmée pour 2009, et surtout moderniser son activité concurrencée par le courrier électronique. Le surcoût de 2 euros environ entre le dépôt traditionnel de la lettre recommandée au bureau de poste et son équivalent en ligne est amplement justifié par le coût de traitement du courrier, en particulier l'impression, mais surtout par le gain de temps de l'option électronique. La sécurisation du service? La Poste a depuis longtemps investi dans ces technologies: elle propose ses services de certification.